



Lundi, 03 septembre 2018 17h40

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Bern

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE: AVEC L'HUILE DE PALME, MAIS À CERTAINES CONDITIONS

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats a examiné deux initiatives déposées par des cantons et une motion qui visent à exclure l'huile de palme des discussions sur un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie.

La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a entendu des représentants des cantons de Genève et de Thurgovie à propos des initiatives que ceux-ci ont déposées afin d'exclure l'huile de palme des discussions de libre-échange avec, pour Genève, la Malaisie et l'Indonésie (**18.303**) et, pour Thurgovie, la Malaisie (**17.317**). En présence du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, elle a en outre examiné la motion **16.3332** «Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!», déposée par le conseiller national Jean-Pierre Grin.

Par 4 voix contre 3 et 2 abstentions, la commission propose à son conseil de rejeter la motion précitée, que le Conseil national a adoptée. Elle est consciente des problèmes écologiques et sociaux liés à la production d'huile de palme. Toutefois, la majorité de la commission estime qu'il ne serait pas efficace d'exclure catégoriquement l'huile de palme d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie. Pour cette raison, elle a décidé, par 6 voix contre 2 et 1 abstention, de déposer une motion intitulée «Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme» (**18.3717**), qui charge le Conseil fédéral, dans un accord de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie, de n'octroyer aucune concession pour l'huile de palme qui réduise la production suisse d'oléagineux. Par ailleurs, le Conseil fédéral prévoira dans l'accord des dispositions contribuant à la production et au commerce durables d'huile de palme et participera à l'élaboration de standards internationaux.

Sur le même sujet, la commission a rejeté les initiatives des cantons de Genève (par 5 voix contre 3 et 1 abstention) et de Thurgovie (par 6 voix contre 1 et 2 abstentions). La majorité de la commission considère que la motion déposée par la CPE-E tient largement compte des objectifs de ces deux initiatives.

AUTRES DÉCISIONS

En présence du conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la CPE-E a pris connaissance des derniers développements concernant les **relations entre la Suisse et l'Union européenne** (UE), depuis sa séance de mi-août. Elle s'est penchée sur la situation relative aux négociations visant à trouver une solution aux questions institutionnelles entre la Suisse et l'UE et, dans ce cadre, sur les mesures d'accompagne-

ment à la libre circulation des personnes. La discussion a également permis de faire le point sur les prochaines étapes qui attendent les deux partenaires dans différents domaines, ainsi que sur certaines questions d'ordre technique.

La commission a décidé de proposer à son conseil de rejeter la motion **15.4126**, déposée par la conseillère nationale Andrea Martina Geissbühler. Une proposition de modification visant à généraliser le texte n'a pas trouvé de majorité. La majorité de la commission considère que les mesures demandées par la motion ne permettent pas un retour sans risque de persécution pour les Erythréens. Au lieu de cela, elle invite le gouvernement à poursuivre son dialogue avec les autorités érythréennes et d'autres Etats européens en vue d'améliorer les perspectives du pays. Certaines voix de la commission considèrent en revanche que le rejet de cette motion enverrait un mauvais signal à la population.

AUTEUR



CPE-E Commissions de politique extérieure
Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
apk.cpe@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Filippo Lombardi,
président de la commission,
tél. 079 620 64 65

Florent Tripet Cordier,
secrétaire de la commission,
tél. 058 322 94 47

Myriam Bertsch,
secrétaire adjointe de la commission,

tél. 058 322 92 36